



# ALGERIA

53rd Session of the Commission on the Status of Woman

New York, le 5 mars 2009

Vérifiez au prononcé

**Monsieur le Président,**

Je voudrais vous adresser à nouveau, mes félicitations ainsi qu'aux autres membres du bureau pour votre élection et saluer les efforts que le secrétariat déploie pour la réussite de nos travaux.

Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations faites par les distingués Représentants Permanents du Soudan et de Cuba respectivement au nom du Groupe des 77 et du Mouvement des Non Alignés. Je me contenterai donc de mettre l'accent sur quelques unes des actions entreprises par mon pays, et sur un plan plus large, par l'Union africaine en matière d'égalité des sexes et de promotion des droits de la femme.

**Monsieur le Président,**

L'Algérie poursuit activement ses efforts pour faire en sorte que l'égalité des droits entre les hommes et les femmes dans les sphères politique, économique, éducationnelle et culturelle, qui est déjà une réalité tangible, se traduise par de nouvelles avancées du statut de la femme.

Dans ce mouvement vers l'affirmation du statut de la femme algérienne, celle-ci a joué un rôle moteur en devenant l'artisan de sa propre émancipation. En effet, loin de se cantonner dans la passivité et les solutions imposées, les femmes algériennes sont un vecteur puissant et déterminant du changement qui, au bout du compte, bénéficie à la société toute entière.

Aujourd'hui, elles représentent, plus de 50% de l'effectif universitaire, plus de 60% des personnels médicaux, plus de 30% des magistrats et plus de 25% pour cent des journalistes, ce qui est une source d'optimisme.

Aussi, des progrès constants ont-ils été réalisés en matière de la participation de la femme à la prise de décision et son accès aux fonctions supérieures de l'Etat.

Au plan normatif, outre les avancées introduites dans les codes de la famille et de la nationalité dont l'attribution de la nationalité algérienne à tout enfant né d'une mère algérienne, mon pays a levé sa réserve sur l'article 9 alinéa 2 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Ces acquis augurent de la poursuite vigoureuse et résolue par le Gouvernement de mon pays d'une politique de lutte contre les inégalités et de la valorisation de l'apport précieux des femmes à la vie politique, économique et sociale ainsi que sa détermination à continuer d'investir davantage d'efforts et de ressources pour maintenir et intensifier cet élan.

**Monsieur le Président,**

Les actions entreprises par mon pays en vue de l'autonomisation de la femme s'insèrent dans le cadre plus vaste de l'union africaine.

S'il est une région où la situation de la femme a atteint un niveau de gravité insoutenable à tous égards c'est bien en Afrique où la femme est la première à subir les contrecoups des problèmes que connaît le continent tels que la pauvreté, les conflits armés et la pandémie du VIH SIDA.

Conscients que la prospérité exige la promotion des droits des femmes et nécessite leur participation dans le processus du développement du Continent, les Chefs d'Etat africains, en posant les fondations de l'Union Africaine, ont fixée d'emblée parmi ses objectifs centraux, celui de l'intégration de la dimension genre dans les politiques et programmes de développement. De plus, leur volonté politique sans réserves et leur engagement démontrés ont permis d'adopter d'importantes décisions.

De ces décisions, permettez-moi de citer et surtout d'applaudir les deux dernières, à savoir : l'adoption de la politique de l'Union Africaine en matière de genre ; et la décision de déclarer 2010-2020 décennie de la femme africaine

**Monsieur le Président,**

Outre nos efforts consentis aux plans national et régional, nous sommes témoins des actions méritoires que le système des Nations Unies ainsi que les différents acteurs de la société civile déploient pour réaliser la part qui leur incombe dans cet effort collectif.

Je voudrais enfin et pour conclure, réitérer:

- le ferme engagement de mon pays à mener, jusqu'à son terme, le processus d'émancipation de la femme algérienne et
- la solidarité agissante du gouvernement et du peuple algériens avec la femme sous occupation étrangère.

**Je vous remercie.**